



UFR des sciences médicales

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE « PREVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES ADDICTIONS »



Fiche RS : 7561

1 - Objectifs de la formation :

La certification « Prévention et prise en charge des addictions » a pour objectif de préparer aux compétences générales d'addictologie, communes et transverses à plusieurs métiers de la santé, du médico-social et du travail social, à destination des professionnels ayant besoin de compléter leurs compétences et se spécialiser dans le champ de l'addictologie. Ce dernier étant relativement récent parmi les disciplines scientifiques, et en constante évolution grâce aux résultats réguliers de la recherche scientifique, l'acquisition de compétences à jour est indispensable aux professionnels.

Cette certification répond ainsi aux attentes et préconisations formulées par les représentants des acteurs professionnels nationaux de l'addictologie, le Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie (CUNEA), le Conseil National Professionnel d'Addictologie et bénéficie du parrainage de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) de la Branche professionnelle du secteur Sanitaire, Social et Médico-social à but non lucratif.

Enfin, elle est en alignement avec les objectifs de l'état français pour poursuivre la lutte contre les addictions via le renouvelant de la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.

2 - Responsables :

Professeur Marc AURIACOMBE
Centre Hospitalier Charles Perrens
Département d'Addictologie
121, rue de la Béchade
33076 Bordeaux Cedex
05 56 56 17 38
marc.auriacombe@u-bordeaux.fr

Autres responsables pédagogiques :

Docteur J. P. DAULOUEDE

Centre Hospitalier de la Côte Basque

Avenue de l'Interne J Loeb – B.P. 8

64109 Bayonne Cedex

05 59 63 50 50

Cabinet :

28 rue Lormand

64109 BAYONNE Cedex

05 59 59 19 07

Professeur Méлина FATSEAS

Docteur Jacques DUBERNET

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **20**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 2 ans et est ouverte tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

L'enseignement est constitué d'un enseignement théorique d'une durée de **108h pour les 2 années** et d'un stage pratique de 80 ½ journées.

L'enseignement théorique est délivré sous forme de cours, de séminaires et de conférences.

Il a lieu tous les derniers vendredis du mois de 10 h à 17 h15 (sauf au mois d'août et décembre).

- **3-4 Stages* :**

L'enseignement pratique est constitué d'un stage de 80 ½ journées dans un lieu de stage agréé, dont une semaine au département d'Addictologie au Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux.

Le stage a lieu sur les 2 années de formation.

**Les stages donnent lieu à une convention*

4 - Conditions d'inscriptions :

Métiers réservés à cette certification : « Médecin (généraliste, psychiatre), Psychologue, Infirmier (IDE et IPA), Travailleurs sociaux (Educateur Spécialisé, Assistant Service Social), Sage-femme, Aide-soignant »

Être titulaire du baccalauréat (ou diplôme niveau 4), ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade, en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugée suffisante.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation :

En formation continue : 1600€ / an

Une exonération partielle pourra être appliquée aux stagiaires ne bénéficiant d'aucun financement portant le montant à 900€/an.

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Modalités d'évaluation certificatives :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Evaluation finale :**

- ♦ L'évaluation porte sur un cas pratique simulé via un dossier progressif incluant des mises en situation simulées, et des Questions à Réponse Ouverte Courte, qui évaluent la maîtrise des compétences au travers de mises en situations professionnelles réelles.
- ♦ Une soutenance de mémoire sera organisée sur un sujet personnel.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir :

- l'acquisition des niveaux de compétences,
- la note minimum de 12/20 au dossier progressif.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement n'est pas autorisé.

7 - Délivrance de la certification :

Après obtention, la certification est remise à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales 06/07/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé 09/07/2026

ANNEXE

Référentiel de compétences

C1 – Repérer une conduite addictive chez tout patient, en utilisant des outils standardisés, afin d'apprécier leur niveau de risque
C2 - Évaluer de façon bio-psychosociale une situation clinique en addictologie, en réalisant des analyses individuelles, afin d'établir un diagnostic fonctionnel
C3 - Informer et éduquer le patient et son entourage sur les enjeux de santé et de rétablissement, en organisant des entretiens individuels, afin de leur permettre de définir leurs objectifs personnalisés
C4 - Gérer une situation d'urgence par une évaluation, une action ou une orientation adéquate des publics, afin d'éviter des dommages graves ou irréversibles pour eux ou leur environnement
C5 - Réaliser des interventions thérapeutiques et socio-éducatives spécifiques à l'addictologie (en lien avec sa profession) en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de mener à bien le projet personnalisé
C6 - Réaliser des interventions de prévention et réduction des risques et des dommages liés à l'usage (RdRD), en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de réduire les risques liés aux conduites addictives
C7 - Coopérer avec les différents acteurs par le partage et la transmission d'informations, ainsi qu'avec des relais vers les autres partenaires et réseaux, afin d'assurer un accompagnement plus complet des publics
C8 - Contribuer à l'évaluation des pratiques en addictologie, en appliquant les pratiques cliniques validées, et en garantissant la traçabilité des informations, pour favoriser l'amélioration continue des services aux patients